

Le Sentier, le 14 septembre 2017

**PROCES-VERBAL/ NO3/2017  
de l'assemblée générale extraordinaire  
du Conseil de Village  
de la Fraction de Commune  
du Village du Sentier**

<b>DATE</b>	Mardi 12 septembre 2017
<b>HEURE</b>	19 h 30
<b>LIEU</b>	Cinéma <i>La Bobine</i> , Le Sentier
<b>PRESIDENCE</b>	M. Jean-Paul Beyeler
<b>SCRUTATEURS</b>	Mme Susana Vaucher-de-la-Croix et M. Théo George
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme Janine REY

C'est devant un auditoire de 28 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de M. Freddy Conus, employé du village, que M. Jean-Paul Beyeler, Président, ouvre l'assemblée générale à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à tous. Le Président excuse l'absence de Mme Ingrid Golay, secrétaire du Conseil exécutif, qui est malade.

Le 29 juillet 2017, nous apprenions avec tristesse que M. Daniel Lachat, boursier, était décédé suite à une grave maladie. Nos pensées seront avec lui tout au long de cette assemblée. Nous sommes en pensée également avec la famille de Mme Marie Looten qui vient de perdre son beau-père. Afin d'honorer leur mémoire, le Président prie l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017
3. Assermentation
4. Communications du Conseil Exécutif
5. Préavis no 6/2017 : Achat de nouvelles décorations lumineuses de Noël
6. Divers et propositions individuelles

**1. APPEL**

**Mme Susana Vaucher-de-la-Croix** procède à l'appel.

**Excusés**

**(6)** : MM. Bravo Gonzalo, Régis Golay, Carmelo Sciascia, Olivier Golay, Mmes Patrizia Golay, Suzanne Zimmermann.

**(1) Absente** : Mme Marit Looten.

Le Président demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui n'ont pas été appelées. M. Daniel Reymond lève la main.

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2017

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal. **M. Stéfan Blondeau** relève une erreur due à la Commission de gestion pour le bâtiment de la Grand'Rue 64, il y a 5 appartements et non 6. Un 5 pièces, un 4 pièces ½, un 4 pièce, un 2 pièces ½, et 1 pièce ½.

Ce procès-verbal est admis à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention, avec remerciements à la secrétaire.

## 3. ASSERMENTATION

M. Jean-Paul Beyeler invite M. Daniel Reymond à venir devant l'assemblée. Il procède à son assermentation.

## 4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

**M. Jacques-André Bovay** informe que, suite au décès de M. Daniel Lachat, le Conseil administratif a nommé lors de sa séance du 3.8.2017 M. Bernard Le Coultre, boursier du Village du Sentier avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> août 2017. A ce jour, il reste 2 cases de 100 litres non louées au congélateur de la Tour. A la Tour, l'ancien cabinet du Dr Meylan et l'appartement de M. Wenger ne sont toujours pas loués. Les rapports des différents dicastères seront communiqués lors de la traditionnelle dernière séance de décembre 2017. Le Président demande s'il y a des questions. Aucune. Il remercie M. Bovay et les membres du Conseil exécutif.

## 5. PREAVIS NO 6/2017 : Achat de nouvelles décorations lumineuses de Noël

Le Président donne la parole à **M. Didier Vaucher-de-la-Croix**, rapporteur.

La Commission chargée d'étudier le préavis susnommé, s'est réunie le jeudi 24 août 2017 à 18.30 heures à la salle du Conseil exécutif, rue de l'Orbe 7, au Sentier. Elle était composée de Mme Laurence Wagner, MM. Carmelo Sciascia et Didier Vaucher-de-la-Croix, Président-Rapporteur.

Les représentants du Conseil exécutif du Village du Sentier présents étaient MM. Jacques-André Bovay, Président, Jean-Pierre Sirna, Norbert Racine, Pierre-Alain Follonier Stéfan Blondeau, responsable du dicastère Eclairage public et locatif Grand'Rue 64, concerné par ce préavis.

La commission les remercie pour les informations fournies et pour leur disponibilité.

### **Préambule :**

Le sujet du remplacement des décorations lumineuses de Noël est un sujet sensible car pour beaucoup d'entre nous, il est le reflet d'émotions et de ressentis accumulés depuis de nombreuses années tant ces décorations font partie de notre patrimoine villageois.

En effet, si l'on tient compte de l'âge de raison, seuls des habitants du Village de plus de 50 ans peuvent se souvenir d'avoir vu autre chose avant, comme décorations de Noël dans le Village.

Enfin, il convient de rappeler que c'est sous la demande du Conseil du Village, que le Conseil exécutif a préparé ce préavis, pour donner suite au vote du Conseil de Village, et amener 2 propositions d'éventuel changement de décorations de Noël.

C'est en prenant compte de cet environnement que la Commission s'est ensuite penchée sur l'examen du préavis en profitant de poser quelques questions aux Membres du Conseil exécutif présents qui sont reportées ci-dessous.

### **Quels sont les évènements qui ont conduit à faire une proposition de changement de décorations de Noël ?**

Outre la vétusté des installations, des augmentations de coûts engendrées par les anciennes installations, c'est surtout également les évènements malencontreux lors de la dernière installation qui ont déclenché cette demande de remplacement.

En effet, réalisée au milieu de la circulation, en premières périodes de neige, l'année dernière, une personne se trouvant au sol a été fauchée par un câble et a dû être conduite à l'Hôpital. Un candélabre a également été abîmé lors de l'accident et a nécessité une remise en état, de même que le véhicule support de la nacelle de la SEVJ. Cet événement a été ressenti comme un *avertissement* par le Conseil exécutif lequel a proposé ce remplacement.

**Pourquoi ne pas interdire la circulation durant l'installation ?**

D'une part, l'installation doit se faire sur plusieurs jours, ce qui rend impossible la mise en place durant un dimanche (durerait sur plus d'un mois) et serait trop pénalisant pour les commerces du centre.

La réalisation sur une seule voie (comme se sont déroulés les travaux de l'Hôtel de ville cet été) ne pourrait pas être envisagée pour les décorations de Noël, celles-ci devant être tirées de part et d'autre de la chaussée.

**Quels seront les avantages des nouvelles décorations lors de leur installation ?**

Le nouveau système nécessitera beaucoup moins de travaux et moins de personnel ; ceci entraînera une simplification de mise en œuvre et par conséquent des coûts d'installation. Ce dernier point est à prendre en compte pour l'amortissement des nouvelles installations.

**Les décorations comptent actuellement 20 étoiles identiques. Est-ce que les nouvelles en compteront toujours autant ?**

Oui, il y aura toujours autant de décorations, mais elles ne seront plus uniformes.

Tant la variante I que II proposent un mélange de décorations (PF210L-TPN069L & ITL011) pour la I et (PN147L & TPN069L) pour la II.

Et pour les deux variantes un texte de bienvenue *Joyeuses Fêtes* sera rajouté aux 3 principales entrées du Village.

**Quelles sont les économies d'installation que l'on peut projeter ?**

Environ Fr. 4'000.--.

**Si l'on garde les étoiles que devons-nous apporter ?**

Avec le mouvement du personnel prévu, il faudra faire des engagements temporaires supplémentaires ou déléster ces charges à la SEVJ SA avec les facturations en conséquence.

**Les zones décorées seront-elles les mêmes ?**

Oui, avec en plus les messages de bienvenue vers l'Essor, la Fiesta et devant le bâtiment du Village, vers l'Ecole de musique.

**La commission reconnaît les avantages financiers et écologiques de mise en place de LED il y a 3 ans, mais qu'advient-il des anciennes étoiles si l'on accepte leur remplacement ?**

En cas de remplacement, des dispositions seront envisagées par le Conseil exécutif, pour une élimination privilégiant une réutilisation (vente au citoyen par exemple) ou un recyclage avec le moins de frais possible. Les anciennes décorations différentes des étoiles pourraient être posées vers le Rocheray par exemple.

Arrivé au terme de nos questionnements, la Commission a poursuivi ses délibérations à huis clos permettant à chacun de s'exprimer librement.

En mettant de côté nos réflexions de nature émotionnelle, force est de constater que,

- de vouloir maintenir les étoiles actuelles entraînerait rapidement des coûts supplémentaires
- de passer à des systèmes plus simples à l'installation, permettrait de limiter les risques et diminuerait le besoin de main d'œuvre future
- qu'un renouvellement de matériel, après plus de 42 ans d'utilisation dans un climat rigoureux semble nécessaire. (obsolescence et difficultés pour retrouver du matériel de remplacement).

Concernant le choix sur les variantes I et II, l'avis de la Commission est qu'en regard des différences de coûts qu'elles engendreraient, seul l'aspect du goût de chacun peut déterminer le choix à porter sur l'une ou l'autre des variantes.

En conséquence, s'appuyant sur les constatations citées ci-dessus, et selon la dernière réflexion, la Commission vous recommande à l'unanimité, d'accepter le préavis no 6/2017 tel que présenté.

Le Président remercie le rapporteur.

**M. Beyeler** précise que lors de l'évocation du changement des décorations, à l'assemblée du 13 juin 2017, c'était à l'époque à la demande des membres du Conseil qu'un remplacement d'étoiles avait été discuté. Le Président a contacté M. et Mme Karlen. Ces derniers ont retrouvé que Mme Erika Meyer et M. René Berney en 2004 et 2005 avaient demandé de remplacer les étoiles de Noël. Ils ont relu tous les PV et n'ont rien trouvé à ce sujet d'annotation. Le Président demande s'il y a des questions au sujet du rapport de la commission.

**M. Denis Rochat** demande pour les anciennes étoiles quelles étaient la taille et à quelle hauteur elles étaient posées depuis le sol par rapport aux nouvelles étoiles et également la taille des nouvelles ?

**M. Blondeau** répond qu'il n'a pas trop d'idée de la taille des étoiles. **M. Conus** dit 2 m de haut, passage 4.50 m pour les camions. **M. Denis Rochat** demande la taille des nouvelles étoiles.

**M. Blondeau** relève que pour les décorations *Joyeuses fêtes* posées aux 3 entrées du village, la hauteur serait de 1 m, la longueur 3.50 m. Pour les décorations traversantes à l'entrée du village, les dimensions seraient de 0.90 m de hauteur, longueur 3.50 m. Pour les décorations sur les grands mâts, ces derniers fonctionnant avec la nouvelle version led et lumière au sodium, les dimensions seraient les suivantes : hauteur de 1.70 environ et la largeur de 0.75 m. Pour les décorations sur les vieilles chancelleries, les étoiles auraient une dimension de 1.10 m par 1.10 m. **M. Denis Rochat** observe que les nouvelles étoiles seraient moitié plus petites que les autres. **M. Blondeau** approuve. **M. Denis Rochat** demande la hauteur de la pose. 3.50 m du sol au-dessus du candélabre, répond **M. Blondeau**.

**M. Laurent Guinand** demande la puissance électrique totale de la présente installation et de la nouvelle installation. Il était question lors de la séance du mois de juin d'une installation plus rationnelle en coût d'énergie. Est-ce que le nouveau système possède une puissance installée moindre que le système actuel ? **M. Blondeau** répond que la question concernait le paquet total de l'éclairage public et non pas les décorations de Noël. **M. Blondeau** répond qu'il ne s'est pas intéressé à ce sujet et il ne peut pas répondre.

**M. Guinand** pose une question concernant les panneaux *Joyeuses fêtes* fixées à l'entrée du village et non lisibles par les personnes sortant du village ? **M. Blondeau** répond que le panneau est à l'envers. Il relève que les souhaits de bienvenue sont formulés pour le visiteur entrant dans le village.

**M. Guinand** relève le côté non esthétique. Pour être conséquent par rapport aux risques évoqués lors de la mise en place des étoiles actuelles, le Village ne devrait pas se lancer dans des panneaux traversant également la route. Le danger est le même qu'avec les actuelles étoiles de Noël. Pour les petites étoiles, l'installation peut être effectuée à partir du trottoir. Pour les trois panneaux c'est dangereux.

**M. Blondeau** signale qu'il n'y a que 3 panneaux où il faudrait 4 personnes. **M. Guinand** dit que les décorations traversant la route ne sont pas rationnelles. **M. Stéfan Blondeau** relève que pour les nouvelles étoiles de Noël, l'avantage réside dans le fait de pouvoir les brancher aux candélabres. Il n'y aurait pas des câbles bricolés comme actuellement ces dernières années avec les étoiles actuelles. **M. Guinand** demande si les décorations actuelles ne pourraient pas être branchées aux candélabres plutôt que de tirer les fils ? **M. Blondeau** ne peut pas répondre. Il

s'adresse à **Mme Niggeler** pour obtenir une réponse. Cette dernière répond qu'il faut demander à M. Patrick Schuhmacher. Cela doit être possible. **Mme Niggeler** souhaite garder les étoiles actuelles. Il existe actuellement 20 étoiles. Les étoiles sont fixées d'une maison à l'autre. Une prise doit se mettre contre la maison de l'autre côté de la route. Une demande doit être adressée aux propriétaires des bâtiments.

Elle relève le non-sens de remettre des étoiles sur les luminaires. Dans ce cas, il faut mettre des fleurs. Il y a 50 ans, chaque commerce faisait quelque chose à Noël

**M. Blondeau** annonce qu'il y aurait des nouvelles décorations. L'installation serait beaucoup plus simple. La majorité des décorations sur les mâts demanderaient l'intervention de la société électrique, d'une personne. Alors qu'actuellement pour l'installation et la sécurité, il faut 4 personnes. C'est le gros changement. **Mme Niggeler** dit qu'anciennement la pose a été réalisée avec deux personnes et la SEVJ.

**M. Blondeau** répond qu'il ne veut pas prendre de risques et il y aura 4 personnes pour la pose des étoiles actuelles.

**Mme Anne-Catherine Rochat** relève que le Village possède des sous. Pourquoi ne pas employer 4 personnes ? Au lieu du panneau Joyeuses fêtes ne pouvant pas être lu en regardant à l'envers, n'est-il pas possible de remettre les vieilles étoiles 3 fois ?

Il a été dit qu'avec 2 mâts lampadaires très hauts, la mise en place des étoiles serait plus facile. Ne pourrait-on pas poser des lampadaires supplémentaires qui éclaireraient davantage la rue et ainsi permettre l'installation des anciennes décorations ? **M. Bovay** relève qu'à minuit moins 5 l'assemblée sera à la moitié de la discussion et il sera obligé de lever la séance et d'en remettre une nouvelle le lendemain. Il demande si les citoyens sont d'accord de changer les étoiles oui ou non.

**M. Bovay** a trouvé dans les divers d'un procès-verbal de janvier 2006, que M. C. Rochat avait posé une question relative aux étoiles de Noël sur ce qui se faisait et sur ce qui allait se faire. Le débat partait dans tous les sens. En guise de conclusion, M. Vermot avait annoncé comme le sujet était sensible que si le CA devait prendre la décision de changer les étoiles, il se référerait aux citoyens de l'assemblée ou à la population. Il ne prendrait pas seul la responsabilité. Voulez-vous changer ces étoiles oui ou non ? demande **M. Bovay**.

**M. Bovay** fait référence à l'accident ayant eu lieu lors de la pose des anciennes étoiles. Comme relevé par le rapporteur, c'est une sonnette d'alarme, Il n'y a eu que des dégâts matériels. L'assurance a tout payé. Nous avons des sous. Maintenant se pose le problème humain. Si les deux gars dans la nacelle avaient giclé, qu'auraient-ils eu ? Le CA aurait pu acheter des étoiles pour un montant inférieur à Fr. 30'000.--. Dans ce cas, le conseil exécutif décide. Ils n'ont pas voulu cela.

**Le Président M. Beyeler** pose la question à l'assemblée : Les personnes d'accord pour le changement des étoiles sont priées de lever la main ?

7 oui, 13 contre.

Le préavis est refusé. Le Président remercie le rapporteur ainsi que la commission.

**M. Bovay** relève une décision démocratique. Pour le rapport de la commission, M. P.-A. Follonier était également présent.

## 6. Divers et propositions individuelles

**Le Président** revient sur l'intervention de M. Sciascia lors de la séance du 13 juin 2017 pour la nomination de la commission de gestion. M. Sciascia avait fait une remarque sur la durée du mandat donnée à la commission de gestion qu'il trouvait beaucoup trop courte. Il relevait qu'il fallait la nommer pour 2 ans. D'après lui, les commissions du Conseil communal étaient nommées pour 2 ans. M. Beyeler relève que cela est faux. Peu de temps après la séance du 13 juin, il y avait la séance du Conseil communal de la commune du Chenit sur Val TV. La nomination de la commission de gestion est élue pour une année pour le Conseil communal. Mme Sirna et M. Bohren

ne pourront qu'acquiescer. Pour vraiment appliquer le règlement du village, la commission de gestion devrait changer totalement chaque année. Depuis des années, même sous la présidence de M. Sciascia, il y avait 5 membres nommés plus un suppléant. Cela c'est toujours bien passé. Comme décidé à la séance de juin, il n'y aura plus que 3 membres plus un suppléant.

Une discussion a eu lieu pour l'assemblée et le repas de fin d'année entre le Conseil exécutif et M. Beyeler. Ils ont contacté M. Christophe Vaney gérant du Buffet de la gare pour lui demander s'il pouvait accueillir 35 à 40 personnes pour le souper. Pour lui, cela ne pose aucun problème. Pour éviter des déplacements, l'assemblée et le repas se feront au Buffet de la Gare. Dès que M. Beyeler disposera de la date d'une assemblée, comme il possède toutes les adresses e-mail, il fera un envoi groupé précisant la date de l'assemblée. Pour les personnes qui n'ont pas d'adresse e-mail, un courrier leur sera adressé. Ensuite les citoyens recevront toute la documentation. Le Président demande s'il y a des questions.

**Mme Sirna** a été interpellée par des parents du Sentier pour un abonnement piscine et patinoire. Il existe un abonnement nommé carte or au prix de Fr. 100.--. Avec la carte or, les enfants jusqu'à 13 ans peuvent fréquenter la piscine et la patinoire à volonté pendant une année. Le village de L'Orient participe pour les enfants du village à raison de moitié soit Fr. 50.— par année. Des parents du village du Sentier l'ont interpellée pour savoir si le village du Sentier serait disposé à agir de même pour les petits habitants du village.

**M. Bovay** répond que, pour la carte or, le Conseil exécutif examinera la proposition et prendra une décision quant à un éventuel soutien financier.

Tous les membres de l'assemblée recevront un courrier concernant la course d'école du 21 octobre 2017 avec le programme et le coupon-réponse. Il les encourage à répondre avant le 30 septembre.

La séance se termine à 20.30 heures et les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul BEYELER

Janine REY